

# Brevés évocations

## I.

### Echos lointains

à la remarquable enquête de M. Charles Talon sur le folklore agraire en Bas-Dauphiné: les moissonneurs à la faux d'autrefois.

#### JONAGE

A Jonage, au XVIII<sup>me</sup> siècle, les exploitants agricoles qui faisaient " moissonner à la gerbe " donnaient aux moissonneurs une gerbe sur dix et « la soupe deux fois par jour » ; la paille des gerbes restait aux propriétaires.

Ceux qui faisaient travailler à la journée donnaient aux ouvriers trente sols par jour et la nourriture. A partir du 2 messidor de l'an II de la République, sous la Révolution, « à cause de la cherté de la vie depuis 1790 », ceux qui étaient payés en nature recevaient en plus de la dixième gerbe et de la soupe deux fois par jour, un bichet de seigle et la paille revenait aux ouvriers.

Il en était de même pour battre la récolte au fléau : ceux qui donnaient ce travail « à blé » remettaient aux ouvriers un bichet de la récolte tous les onze et assuraient leur nourriture aux affaneurs ; tandis que ceux qui travaillaient à la journée touchaient trente à trente cinq sols par jour en plus de la nourriture. (Monographie sur Jonage par Lafay, instituteur, Grenoble R. 7718).

#### DECINES-CHARPIEU

A Décines-Charpieu, au XVII<sup>me</sup> siècle, le 25 février 1691, des experts vinrent calculer la récolte de la ferme du Presnay, un des plus importants domaines de Charpieu, où le fermier venait de mourir. Ils interrogent aussitôt les batteurs au nombre de huit pour savoir la quantité de grains récoltés dans le domaine. Le prélèvement s'établissait à 16 bichets par affaneur, soit au total 128 bichets ; comme ils ont levé un bichet tous les neuf, la récolte s'est élevée à 1.152 bichets de froment.

En déduisant 162 bichets pour les semences, il reste à l'exploitation 990 bichets dont la moitié revenait au cultivateur... (Arch. du Rhône, fonds Chartron ; extrait des minutes du notaire Bovard fo 45).

## SAINT-PRIEST

A Saint-Priest notre écho évoque le souvenir d'un tumulte qui se produisit en pleine période révolutionnaire le 30 juin 1793 : c'étaient les moissonneurs de la localité qui manifestaient bruyamment : ils ne voulaient pas que des « étrangers de la Haute-Loire ou de l'Ardèche viennent moissonner à Saint-Priest ». Le conseil municipal était en séance ce jour-là à la maison commune, et M. Jean Pagnoud, cabaretier et boulanger vint se plaindre en disant qu'« il a chez lui des énerguènes qui veulent lui faire un mauvais parti ». Aussitôt, maire, conseillers et procureur de la commune, munis de leurs écharpes se rendent chez Pagnoud espérant ramener l'ordre, mais les moissonneurs évincés sont énervés, ils tombent sur les autorités, « les rouent de coups et les accompagnent chez eux à coups de pierres ».

Huit jours plus tard, le conseil tenait une nouvelle séance pour s'occuper de ce tumulte, cependant les mêmes énerguènes envahissent la mairie, insultent procureur et conseillers et les menacent de mort s'ils allaient en prison. Aussitôt les municipaux leur donnent six livres huit sols pour aller boire, croyant ainsi les apaiser, mais de la porte du café, où ils sont allés, ils continuent leurs vociférations lorsque l'assemblée se retire en corps constitué... (Note relevée dans les archives communales par l'abbé Barland, ancien curé et historien de Saint-Priest).

#### LYONNAIS A LA MOISSON

Le dernier écho rappelle que jadis au XV<sup>me</sup> siècle les habitants de la ville de Lyon ne dédaignaient pas de venir moissonner à la faux dans les campagnes du Bas-Dauphiné. C'était pour eux une façon de gagner une partie de leur pain pour l'année en cours.

Le registre de la Chambre des Comptes du Dauphiné (1<sup>er</sup> livre "Généralia") mentionne un arrêt du gouverneur du Dauphiné et du conseil delphinal du 18 septembre 1482, rendu à la requête de l'archevêque-comte de Lyon et des habitants de la ville, portant permission aux habitants de Lyon, nonobstant les défenses, de prendre des blés en Dauphiné pour les faire rentrer dans la dite ville, non seulement aux ecclésiastiques qui possédaient des dîmes ou des propriétés rurales, mais aux habitants « à ce qu'ils auraient gagné en moissonnant pour les uns et pour les autres » et en surplus il fut permis aux paysans dauphinois voisins de la ville de Lyon d'y aller vendre leur blé les jours de marché... sans fraude, dit le texte (Arch. Isère, B. 2.904).

Docteur Joseph Saunier.